

## >>> EDITO

Chers adhérents, chers partenaires,

Nous nous réjouissons de voir la grande cause nationale santé mentale prolongée en 2026. Une année supplémentaire ne sera pas de trop pour développer et amplifier ce qui s'est esquissé en 2025. Oui, cette prolongation est amplement justifiée.

Toutefois, le communiqué de Matignon ne mentionne ni la maladie, ni le soin, ni la psychiatrie. Il nous appartiendra donc d'en parler, car à trop édulcorer, on invisibilise.

Dans le nuancier qui pourrait figurer les troubles psychiques, les couleurs les plus sombres n'apparaissent pas. Certes, nous ne produisons pas de méta-analyses, mais nous accueillons des familles en grande majorité confrontées à des situations difficiles et parfois à des crises majeures :

- qualité des soins, prise en soin
- voyages pathologiques
- conflits familiaux
- traitements
- rupture professionnelle
- addiction
- pénurie de médicaments (parfois)
- difficultés pour trouver un psychiatre
- difficultés pour trouver un psychologue ou psychothérapeute
- isolement
- alliance avec les soignants
- déni de la maladie

La réponse à ces questions est souvent préalable à la mise en place d'un accompagnement ou au maintien dans le logement, l'emploi et l'accès à une citoyenneté pleine et entière.

Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts pour accueillir des pairs aidants en santé mentale pour « faire ensemble ». Et bien sûr, nous renforcerons nos liens avec les établissements qui souhaitent travailler avec nous. Il en existe au moins un ; cela est porteur d'espoir pour les années à venir.

*Marc CHAMPEIL,  
Adjoint au délégué de  
l'UNAFAM CORREZE*

 **Calette des  
rois**

**UNAFAM 19**



**Mardi 6 janvier 2026  
à 12h00**

A la Maison des Bénévoles  
13 avenue Emile Duclaux  
à Brive-la-Gaillarde.



**Parlons  
santé  
mentale!**  
GRANDE CAUSE NATIONALE

# LES OUBLIÉS DANS LES PRISONS

## Handicap psychique et parcours pénal : un double combat

Pour toute personne, être confronté à la justice pénale est déjà une épreuve. Quand on est en situation de handicap, cela devient souvent un "double combat" : faire face à la procédure pénale et, en plus, à des obstacles liés au handicap psychique, intellectuel, cognitif. Pourtant, la loi impose l'égalité devant la justice et l'accessibilité des procédures. Dans la pratique, il reste beaucoup de difficultés et d'incompréhension. Sans parler de l'image stigmatisante portée par la société et les médias préjudiciable pour toute personne souffrant de trouble psychique. Alors qu'un rapport sénatorial<sup>1</sup> montre que la violence commise par des personnes souffrant de troubles psychiques est statistiquement inférieure à celle de la population générale. Une autre étude, celle de Fovet<sup>2</sup> montre que « *les patients souffrant de pathologie psychiatrique sont bien plus fréquemment victimes qu'auteurs lorsqu'ils sont impliqués dans des actes délictueux ou criminels* ». D'autres chiffres nous informent qu'à l'entrée en prison, 30% des prisonniers sont atteints de troubles psychiques et à la sortie, ce pourcentage passe à 50% (chiffres administration pénitentiaire).

Les actes de violence qu'une personne malade psychique commet le sont souvent sous l'emprise d'une crise, faisant suite à une absence ou une rupture de traitement adapté ou une phase de décompensation. La tradition juridique française protège les malades psychiques en instituant l'irresponsabilité pénale, qui oriente la réponse pénale vers les soins de préférence à l'incarcération (Article L122.1 du Code pénal).

Mais dans la réalité, les tribunaux préfèrent considérer la personne comme ayant simplement subi une "altération" (réduction de la peine d'1/3) ce qui la fait demeurer « punissable ». Dans la plupart des cas, aucune de ces 2 options n'est retenue. Cette évolution s'explique en partie par la préoccupation des pouvoirs publics et de la société vis-à-vis des risques de récidive. L'UNAFAM considère au contraire que la société serait mieux protégée si elle renonçait à la prison, qui aggrave les troubles, et pourvoyait aux soins les plus appropriés, y compris préventifs.



Si vous avez un proche en difficulté soit en garde à vue ou placé en détention ou autres, l'UNAFAM a publié un guide fort utile (disponible en ligne sur le site : [www.unafam.org/corse/aide-au-parcours-penal](http://www.unafam.org/corse/aide-au-parcours-penal)) qui vous aidera pour comprendre le schéma de la procédure pénale et des conseils pratiques pour aider votre proche.

Parmi les principales recommandations, l'Unafam préconise :

- si votre proche est en garde à vue, signalez au plus vite son état de santé au commissariat ou à la gendarmerie ;
- si votre proche doit être présenté au procureur, informer ce dernier par l'intermédiaire des forces de l'ordre, de l'état de votre proche car le procureur dispose du pouvoir de lancer une procédure alternative aux poursuites judiciaires. Prévenir son tuteur ou autre référent qui l'assistera tout au long de la procédure pénale ;
- si votre proche est placé en détention, contactez le SPIP-Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour l'informer des troubles de votre proche, mais aussi avoir des informations sur son comportement en détention (risque suicide...). Il vous informera aussi sur vos droits de visites etc.
- En cas de comparution immédiate devant le tribunal correctionnel, intervenez au plus vite pour demander au juge par l'intermédiaire de l'avocat qu'une expertise psychiatrique soit réalisée. Vous avez intérêt à le faire accompagné d'un avocat informé sur les maladies psychiques.
- Votre proche est déféré devant un tribunal qui ne statue pas immédiatement ou une cour d'assises. Il peut alors être placé en détention provisoire dans une maison d'arrêt<sup>3</sup> et

disposer de plusieurs semaines ou mois pour préparer sa comparution devant le Juge ou la Cour.

- Votre proche est déféré devant un tribunal qui ne statue pas immédiatement ou une cour d'assises. Il peut alors être placé en détention provisoire dans une maison d'arrêt<sup>3</sup> et disposer de plusieurs semaines ou mois pour préparer sa comparution devant le Juge ou la Cour. Le recours à un avocat expérimenté est recommandé.

Une aide juridictionnelle ou prise en charge peut être accordée sous conditions de ressources. Il est primordial de donner aux avocats et juges toutes les expertises ainsi que les coordonnées du service psychiatrique qui suit votre proche.

Dans bien des cas, le manque (ou la perte) d'informations ou de suivis psychiatriques ou encore l'absence de tuteurs référents ou les proches du malade font défaut ... un ensemble de facteurs qui mènent à une justice expéditive préjudiciable à la personne souffrant de troubles psychiques.

L'UNAFAM opère des **campagnes de sensibilisation** sur le handicap psychique auprès des professionnels (policiers, gendarmes, magistrats, surveillants, travailleurs sociaux, soignants) pour les aider à mieux repérer les situations de handicap et éviter des erreurs graves d'appréciation. Pour les proches et les personnes concernées, il s'agit de faire connaître les droits, les aménagements et les aides ainsi que les associations ou structures médico-sociales.

La tâche est immense mais chacun peut agir à son niveau. Reconnaître le handicap psychique, adapter la communication, garantir l'accessibilité de la justice et des lieux de privation de liberté, c'est respecter des droits fondamentaux<sup>4</sup>. C'est aussi éviter des injustices majeures : condamnations mal comprises, souffrances inutiles, victimes non protégées. Le parcours pénal des personnes handicapées est souvent semé d'obstacles, depuis le premier contact avec la police jusqu'à la sortie de prison ou la fin de la procédure. Pourtant, cette situation n'est pas une fatalité.

Parler de "handicap et parcours pénal", ce n'est pas défendre une catégorie "à part", c'est rappeler que la justice doit être pensée pour toutes et tous, y compris les plus vulnérables. Dans le cadre de l'UNAFAM Corrèze, un référent parcours pénal à votre service : Guillaume LABORDE.

#### Notes :

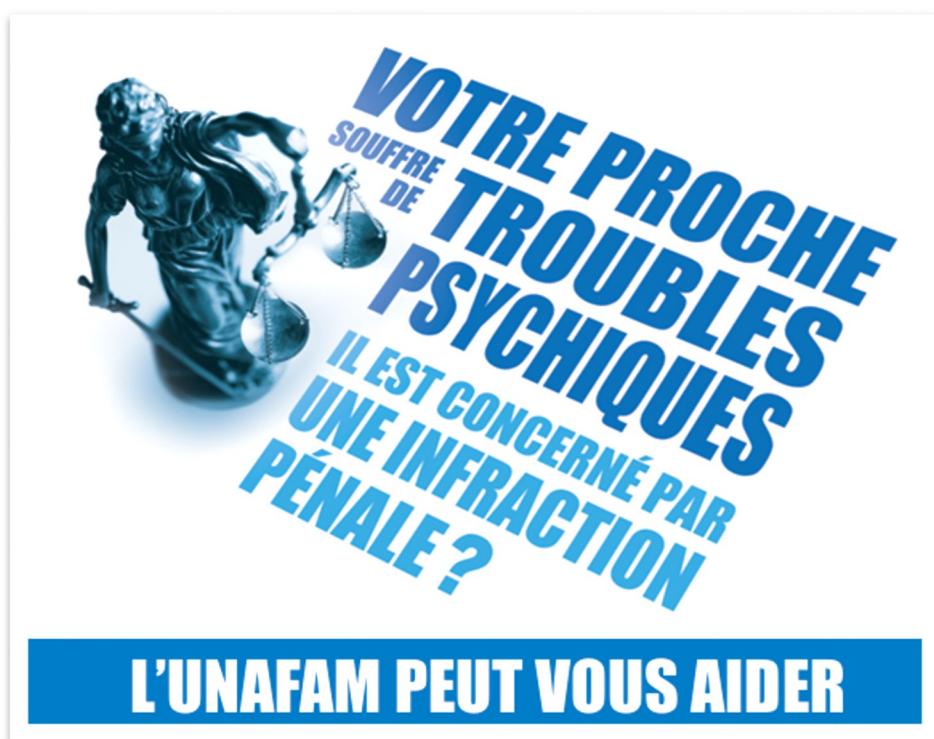
<sup>1</sup> Gilbert BARBIER, Christiane DEMONTÈS, Jean-René LECERF et Jean-Pierre MICHEL- Prison et troubles mentaux - comment remédier aux dérives du système français ?, Commissions des lois et des affaires sociales du Sénat - Rapport d'information n° 434 (2009-2010) - 2010

<sup>2</sup> Thomas Fovet et Pierre Thomas- Psychiatrie en milieu pénitentiaire -Univ. Lille,CHULille,PôledePsychiatrie-janvier2017

<sup>3</sup> Le département de la Corrèze compte une maison d'arrêt à Tulle avec 52 détenus, et un centre de détention à Uzerche avec 500 détenus. L'UNAFAM 19 mène des actions de sensibilisation à la prison d'Uzerche avec le personnel cadre pour une meilleure prise en compte du handicap psychique.

<sup>4</sup> Jean SOL, Jean-Yves ROUX- Rapport d'information sur les expertises psychiatriques et psychologiques en matière pénale : mieux organiser pour mieux juger. Commissions des lois et des affaires sociales du Sénat. Rapport d'information no 432 (2020-2021).

Anne Marbot, bénévole UNAFAM 19



# CENTRE ÉCOUTE ET SOUTIEN

**Madame Christine Lachèze, Présidente, et Monsieur Éric Gras, Directeur, nous ont aimablement accueillis dans les locaux de l'Association à Brive le 13 novembre dernier pour nous présenter le Centre Écoute et Soutien.**

Historiquement, l'Association s'appelait « Recherches et rencontres » en prévention du suicide. Crée en 1958 par Mesdames Suzanne Nouvion et Jacqueline de Chevron Villette pour prévenir l'isolement et les risques suicidaires à Paris, le mouvement « Recherches et rencontres » a ensuite essaimé dans d'autres grandes villes. Il est proposé alors des activités et de l'écoute et même, à partir des années 1970, des séjours de repos en Corrèze à Vars-sur-Roseix.



Les personnes accueillies, des « passagers », prennent un temps de repos, hébergées dans des locaux mis à disposition par la famille Nouvion, tout en s'intégrant dans le village.

En 1985, une association « Recherches et rencontres » est créée à Brive. Elle se nommera en 2016 « Centre Écoute et Soutien ».

Elle est aujourd'hui implantée dans tout le Limousin, à Brive, mais aussi à Guéret, Limoges, Tulle, Ussel, Bellac et bien sûr à Vars-sur-Roseix où une permanence hebdomadaire a été mise en place en 2021.

À Brive, l'équipe compte 10 salariés pour 7 postes équivalents temps plein et des prestataires extérieurs (animatrices-écoutantes, psychologues, infirmières en santé mentale, etc.).

Le Centre Écoute et Soutien œuvre dans deux champs d'action :

- l'accueil téléphonique et/ou physique de toute personne en souffrance psychique et son accompagnement, éventuellement son orientation vers le soin ;
- la prévention du suicide par la formation de « sentinelles » au repérage des personnes à risque.

Les personnes suivies sont pour 2/3 orientées par des partenaires comme l'hôpital, le CMP, le secteur social ou les

associations, et pour 1/3 par démarche spontanée, en s'informant le plus souvent sur Internet. Deux écoutantes-animateuses formées à l'écoute active assurent l'accueil physique et téléphonique, puis les premiers entretiens, voire l'orientation vers le soin. Le domaine privilégié est la prévention. Les suivis individuels sont soit ponctuels, soit réguliers, avec au moins trois entretiens qui s'inscrivent dans une logique d'accompagnement continu. Des ateliers en petits groupes peuvent être proposés : atelier santé mentale, expression corporelle, parcours « Découverte », jardin partagé, etc. Ces ateliers sont animés par des professionnels, psychologues, animateurs socio-éducatifs...

Le Centre Écoute et Soutien forme des « sentinelles », simples citoyens capables du repérage de personnes en situation de mal-être et à risque de suicide, et des « évaluateurs » de la crise suicidaire. En Corrèze, 62 « sentinelles » ont été formées en 2024 et 184 personnes l'ont été depuis le lancement des formations en 2023.

Par ailleurs, en cette année 2024, sur le site de Brive, 3 548 accueils simples ont été réalisés, soit 7 % de plus qu'en 2023. Il y a eu aussi 1 031 entretiens « d'écoute », + 20 %, et 3 173 entretiens téléphoniques.

Depuis début 2025, le Centre Écoute et Soutien travaille sur un projet de prévention du suicide à la prison d'Uzerche. Il s'agit de mettre en place une équipe de « codétenus de soutien » qui seraient formés pour être des sentinelles auprès des autres détenus. Des bénévoles associatifs, pouvant être du Centre Écoute et Soutien ou de l'UNAFAM, également formés, accompagneraient les codétenus de soutien. Le projet avance doucement. Une rencontre avec la direction de la prison est attendue prochainement.

L'association Écoute et Soutien agit donc de manière très active et efficace dans la prévention de l'isolement et des risques suicidaires. Il était important de faire connaître ses actions auprès de tous nos adhérents et sympathisants.

Françoise et Cristian MICHARD, bénévoles UNAFAM 19

## Numéro unique : 05 55 23 49 95

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

✉ contact@ecouteetsoutien.org

📍 L'association est présente :

- Brive : 47, avenue Maréchal Foch - 19100
- Guéret : 28, Avenue d'Auvergne - 23000 (locaux MSA)
- Limoges : 24 avenue Martin Luther King - 87000
- Bellac : 12, place du Palais - 87300
- Tulle : 25, quai Gabriel Péri - 19000
- Ussel : 35, avenue de Général Leclerc - 19200
- Vars - sur - Roseix : 18, rue des Puits - 19130

# LES NEWS DE LA DELEGATION

Le 11 juillet, réunion des bénévoles à la Maison du bénévolat de Brive. Huit bénévoles étaient présents, dont deux nouvelles, Pascale Montlahuc, par ailleurs Présidente du GEM (Groupe d'entraide mutuelle) de Brive, et Camille Meheust, qui prépare un master de psychologie. Il fut aussi question des mandats CDU (Commission des usagers) qui prennent fin, de l'arrêt de la CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques), de la formation BREF et de formations qui pourraient être menées en collaboration avec le CHPE.

Le 1er septembre s'est déroulée une nouvelle réunion des bénévoles à la Maison du bénévolat, après un repas partagé à « À l'assiette ». De nombreux sujets ont été abordés : café-rencontre du 6 septembre, participation au Forum des associations et aux groupes du PTS, et rencontre avec M. Rouanet du 9 septembre, qui sera suivie d'une visioconférence le 8 décembre pour finaliser la collaboration avec le CHPE sur des formations communes.

Huit bénévoles, dont notre délégué départemental, ont participé au Forum des associations de Brive le dimanche 14 septembre. Ce fut l'occasion de nombreuses rencontres associatives, en particulier l'ARES (Recherche éthique et sociale), qui propose des débats à Terrasson et au Lardin, et UNI.E.S. (LGBT), pour des actions communes à définir.

Le 12/11, réunion des bénévoles à la mairie de Collonges, avec la participation de M. Charlot, maire de la Ville rouge. Elle fut largement consacrée au cas d'un malade psychique condamné à plusieurs années de prison (voir article « Parcours pénal ») et à faire connaissance avec Pascal Dubellé, psychiatre à la retraite et écrivain, qui va reprendre du service à Collonges sur deux demi-journées. La réunion a été suivie d'un agréable repas au restaurant « Le Maraîcher » à Collonges.

Le 14/11, Claude et Christian ont rencontré M. Chassel, représentant l'ARES. Un débat sera organisé sur le thème des troubles psychiques le 26 février 2026 au Lardin, sur la base d'une présentation par UNAFAM 19.

Le 21/11, au centre hospitalier, Christian a participé à une réunion du groupe 4 de travail concernant le Projet territorial de santé mentale, sous le pilotage de M. Dacunha, adjoint de M. Portolan à la Direction commune des hôpitaux de Corrèze.

Il nous faut mentionner aussi les groupes de parole et les cafés-rencontres que Marc, notre délégué adjoint, anime avec compétence et efficacité. Mathilde, psychologue en milieu scolaire, anime également les groupes de parole, et le docteur Sabatier est souvent présent dans les cafés-rencontres. Ils connaissent un grand succès et ce sont là, avec les accueils, les piliers de notre association.

Béatrice, Christine et Françoise ont assuré la présence de l'UNAFAM à plusieurs CDAPH (deux par mois) pendant ce deuxième semestre, et cette présence est très importante.

La prochaine réunion est prévue le mardi 6 janvier en présence de M. Dacunha, de M. Philippe Rouant, délégué du département des Landes et adjoint de notre déléguée régionale, et du docteur Dubellé. Elle sera suivie de la traditionnelle galette !

Les prochains café-rencontres se tiendront les 10 janvier, 7 mars, 9 mai et 6 juin 2026.

En attendant, nous souhaitons de très belles fêtes à tous et à toutes.



Rédaction : Anne MARBOT,  
Françoise et Christian MICHAUD  
Mise en page : Blandine DELHOUME